



SOMMAIRE

DOSSIER

- Les objets transitionnels et sécurisants

→ p. 1 à 3

EN PRATIQUE

- Le déménagement de l'assistant maternel

→ p. 4/5

AU FIL DE L'ACTUALITÉ

- Élections professionnelles

→ p. 6

FICHE LECTURE

- Des idées de lecture

→ p. 7

ACTUALITÉS DU RÉSEAU

- Nouveaux lieux et initiatives

→ p. 8

→ TOUS LES NUMÉROS DE LA LETTRE SONT TÉLÉCHARGEABLES SUR INTERNET:

www.ain.fr/lettre-assistants-maternels-de-lain

www.caf.fr/

[nous-connaitre/caf-de-l-ain/qui-sommes-nous/retrouvez-nos-publications](#)

Doudous et sucettes

Des objets sécurisants



© Freepik

Doudous et tétines facilitent le passage du tout-petit du domicile familial à l'accueil chez l'assistant maternel mais attention aux risques des tétines à long terme.

Objet essentiel entre les lieux de vie et d'accueil de l'enfant, le doudou lui permet de se séparer des parents tout en maintenant le lien familial et d'acquiescer une forme d'autonomie tout en conservant un petit bout de papa/maman. Il peut prendre les formes les plus variées (peluche, tissu...). Des enfants n'ont pas besoin de doudou mais peuvent avoir des attitudes qui les rassurent comme se caresser la joue, entortiller une mèche de cheveux.

En plus du doudou, l'enfant peut avoir le besoin de téter. Ce réflexe oral est en place dès la naissance. Certains bébés sucent déjà leur pouce in utero. En plus de sa fonction nutrition, la succion a une fonction de réconfort. Des tout-petits sont de gros tétieurs, certains ont besoin de téter longtemps, d'autres se consolent autrement. La sucette peut devenir problématique quand l'enfant

la garde en bouche toute la journée, ne la lâche pas, même pour parler; ou quand c'est un drame si elle a été égarée. Ces signes doivent alerter. La sucette retarde le développement du langage, freine les expressions vocales même d'un bébé.

L'assistant maternel peut échanger avec les parents pour trouver un accord sur les pratiques à adopter, les rassurer s'ils sont inquiets, les conseiller, se coordonner sur la période du sevrage. L'enfant acceptera plus facilement de poser sa sucette si les parents sont convaincus du bienfait du sevrage.

Professionnel de la petite enfance, l'assistant maternel est un acteur important de la sécurisation affective de l'enfant, qui passe par ce besoin de réassurance avec ces objets transitionnels.

Via l'observation quotidienne de l'enfant et en lien avec les parents, il l'accompagne vers leur abandon progressif. ●

DOUDOUS ET SUCETTES : DES OBJETS SÉCURISANTS



Certains enfants en ont besoin longtemps, d'autres moins ou pas du tout. Mais l'usage de la tétine est à surveiller et limiter.



La tétine doit être remplacée régulièrement.

En pratique, les tétines sont à remplacer régulièrement, environ tous les deux mois, même si elles semblent encore en bon état. Certaines matières peuvent se dégrader plus facilement et laisser un mauvais goût dans la bouche. Les tétines en caoutchouc peuvent se ramollir, voire s'effriter avec le temps. Plus l'enfant grandit, plus il est essentiel de changer la tétine régulièrement car il s'amuse à la mordre et à la déchirer. Durant l'accueil, vérifier la tétine ou la sucette chaque fois que l'enfant l'utilise est un petit geste facile qui doit devenir un réflexe car il permet de s'assurer de son bon état et qu'il peut ainsi la

téter en toute sécurité. Certains parents accrochent la sucette au doudou, ce qui crée une pression trop forte qui accentue la béance, c'est-à-dire le trou créé par la tétine entre les dents du haut et du bas. À éviter donc.

À limiter dès l'âge de 15 mois

Si elle peut rassurer l'enfant, la tétine n'est pas pour autant à utiliser en continu. À partir d'environ 18 mois, il est préconisé de réserver son usage à certains moments de la journée : temps calme, sieste, gros chagrin ou fatigue.

Les chercheurs ont mis en évidence un lien entre les mouvements de motricité

orale et la perception auditive du langage : les tout-petits perçoivent d'autant mieux les sons quand ils peuvent libérer leur langue pour les répéter, ce qui leur permet ensuite d'accéder au langage. La tétine freine cette acquisition du langage. Les tétines orthodontiques ou physiologiques n'existent pas. Téter le pouce ou les autres doigts déforme le palais. Plus un enfant arrête tôt, mieux c'est pour la mise en place de la déglutition secondaire, qui lui permettra de manger des aliments solides. Les professionnels conseillent de sevrer complètement l'enfant de sa tétine à 3-4 ans maximum. Dans l'idéal, commencer à éviter en douceur toute tétée (biberon, tétine, doigts) vers 15 mois est recommandé.

Préparer l'enfant au sevrage

L'enfant doit être acteur de son sevrage et ne pas le subir. Il est important qu'il ait repéré le lieu où poser sa tétine quand il n'en a pas besoin : petite boîte à sa hauteur, dans son lit, sur un arbre à tétines avec celle des copains... Lui permettre de la poser de lui-même va l'encourager. La poser pour la journée doit être une règle commune pour tous les enfants. Éviter qu'ils la gardent en bouche durant les activités d'éveil et de jeux est important car ce sont des moments où ils s'expriment, babillent, vocalisent, se racontent des histoires, dialoguent... Ne pas dévaloriser l'enfant en lui disant que « la sucette, c'est pour les bébés » mais plutôt lui expliquer qu'on a plaisir à discuter avec lui mais qu'on ne comprend pas ce qu'il dit quand il l'a dans la bouche. Dans la plupart des cas, il l'enlèvera de lui-même. Le préparer à ce sevrage dès 15 mois facilitera son intégration à l'école, où la sucette n'est pas admise. ●

Le doudou, objet relais

Un objet unique

« La tétine n'est pas forcément un objet transitionnel : elle vient stimuler le réflexe de succion, qui est le réflexe primaire de l'alimentation » indique Franck Lecluze, psychothérapeute. L'enfant peut en avoir besoin pour se rassurer. En général, avec les premiers pas et l'acquisition des premiers éléments de langage, il va la laisser. Si le besoin persiste, mieux vaut essayer de comprendre pourquoi plutôt que lui interdire la tétine.

Le doudou, par contre, est un vrai objet transitionnel, « un élément de chez lui que l'enfant peut emmener au lieu d'accueil, qui aide à la séparation avec le parent, qui a pour fonction psychologique de recréer le parent à travers l'objet ». Le doudou est unique, c'est un objet que l'enfant a choisi, adopté, pour se sentir en sécurité. Ce n'est pas deux objets identiques, l'un à la maison, l'autre au lieu d'accueil.

Si l'enfant réclame son doudou dans la journée, lui laisser, préconise Franck Lecluze. Pas de problème non plus si des enfants n'en ont pas car ils n'en éprouvent pas le besoin.



Avec l'acquisition du langage, l'enfant aura moins besoin de l'objet transitionnel, qui finira abandonné, oublié quelque part. « Il n'y a pas de fausse perte du doudou. Quand l'enfant sera prêt à s'en séparer, il le laissera. »



Calypso et son doudou, M. Renard, au relais petite enfance.

Un compagnon imaginaire

Chez Bernadette Giroud, assistante maternelle, les enfants posent leur doudou en arrivant et le prennent pour la sieste. Mais depuis qu'elle accueille Calypso, M. Renard fait vraiment partie de la vie de la maison. « Au début elle avait 2 mois et demi, elle était encore allaitée, elle pleurait beaucoup » : relais entre la maison et l'accueil, le doudou de Calypso – aujourd'hui âgée de 2 ans – l'accompagne partout. « C'est un vrai compagnon imaginaire. Les enfants l'ont adopté : ils lui parlent ; si Calypso l'a posé et qu'elle a un petit chagrin, ils lui apportent. Ça stimule leur imagination, ça les rapproche. » ●

Pour en savoir plus

→ <http://langueposture.free.fr/docs/BiberonRectoVerso.pdf>

→ À lire pour les professionnels et les parents

• *Les objets transitionnels* (D.W. Winnicott), Payot.

Un classique du célèbre pédiatre et psychanalyste qui a développé la notion d'objet transitionnel.

• *Les nouveaux objets transitionnels : du doudou de Winnicott à l'iPhone de Jobs* (Sous la direction de Daniel Marcelli avec Anne Lanchon. L'École des parents, Érès.

Un retour au doudou de Winnicott permet d'interroger les usages et dérives des nouveaux objets transitionnels, comme l'iPhone, que les enfants et les adolescents utilisent pour pallier un sentiment d'absence.



Le partenaire

Les conseils des orthophonistes

La tétine ou le pouce sont des moyens de répondre à un besoin de succion physiologique, non nutritive. Pourtant, avant son premier anniversaire, le bébé est prêt à ne plus téter. Ainsi, il faut l'encourager à arrêter la tétine ou le pouce et cela avant ses trois ans idéalement. Dans tous les cas, il faut aider l'enfant à abandonner complètement la succion (sucette, pouce, doudou, biberon) avant l'arrivée des dents définitives.

En effet, son utilisation prolongée peut avoir de nombreuses conséquences : sur l'alimentation et la déglutition, respiration, la motricité de la bouche, l'articulé dentaire, la sphère ORL... Enfin, l'impact sur le développement du langage est fort : sucer empêche de communiquer, la parole est déformée, certains mots sont mal articulés.

Il peut être intéressant de dissocier la sucette du doudou dès le départ car le doudou pourra accompagner l'enfant plus longtemps. Il est évident que pour l'enfant, l'arrêt de la sucette est un passage difficile : cela doit se faire progressivement. Tout est une question de dosage et de pertinence quant à son utilisation. En attendant de la quitter définitivement, il paraît indiqué de la réserver aux temps calmes ou de sieste ; alors les temps d'éveil se déroulent sans tétine : l'enfant ne l'a pas en bouche lorsqu'il doit parler et cela n'entrave pas le langage.

Nous conseillons aux parents de rester sur des sucettes premier âge (0-6 mois) le plus longtemps possible et d'éviter d'exercer de pression sur la sucette afin d'éviter une déformation supplémentaire (tirer dessus, attache-tétine). Pour faire transition, il existe le Machouyou ou encore des tétines de sevrage (type Clipp). ●

Les orthophonistes d'OP 01
Orthophonie et Prévention dans l'Ain.





Quand l'assistant maternel déménage

Changer de domicile et de lieu d'activité ne s'improvise pas.

Déménager n'est jamais simple, d'autant plus quand le lieu de vie est aussi le lieu de travail et qu'en changer peut modifier l'agrément nécessaire à l'exercice du métier. Le nouveau logement doit être compatible avec l'accueil des enfants. Le livret *La sécurité des enfants chez l'assistant maternel*, téléchargeable sur le site du Département, donne de précieuses informations. En amont du déménagement, il convient de contacter la puéricultrice pour avis car certains éléments de danger, tels l'absence de protection d'une piscine ou de clôture du terrain, peuvent conduire à une suspension immédiate ne permettant pas d'accueillir les enfants à la date convenue avec les parents.



© Freepik

Réorganiser les espaces d'activités

Le déménagement est aussi un moment propice à la réorganisation des espaces de jeux et d'activités. La pièce où évoluent les enfants doit être aménagée avec a minima des jeux d'imitation, de construction, d'éveil pour les plus petits. L'espace bébé doit permettre au tout-petit d'évoluer librement et en sécurité. Les repères sont importants pour les jeunes enfants. En amont mais pas trop tôt non plus, l'assistant maternel doit leur expliquer qu'il les accueillera bientôt dans un nouveau lieu.

Dès la date de déménagement connue, il est important de contacter la puéricultrice pour convenir d'une date de visite à domicile et éviter l'interruption des accueils, car ceux-ci ne peuvent pas reprendre tant que les conditions de logement et matérielles n'ont pas été vérifiées.

Penser également à prendre contact avec le relais petite enfance, l'informer de vos disponibilités, se renseigner sur ses services proposés (temps collectifs, formations, accompagnement...). ●

Préparer les enfants

Prévenir les parents est bien sûr essentiel. L'assistant maternel peut leur proposer un avenant modifiant le lieu d'exercice. S'ils l'acceptent, l'accueil se poursuivra dans le nouveau logement, si l'agrément est validé. S'ils refusent, l'assistant maternel devra démissionner.

Préparer l'enfant à la séparation ou à l'accueil dans le futur lieu est également indispensable. Lui expliquer, le cas échéant lui montrer des photos du nouveau lieu d'accueil, faciliteront le changement, l'aideront à prendre rapidement ses repères.



© Freepik

Les démarches à effectuer auprès du Département

En cas de déménagement dans le même département :

avertir les services départementaux 15 jours au moins avant, par courrier ou mail. La puéricultrice du secteur effectue la visite du nouveau logement dans un délai d'un mois. Si les nouvelles conditions d'accueil le justifient, un nouvel arrêté est pris avec la nouvelle adresse de l'assistant maternel.

En cas de déménagement hors du département :

informer le Département d'origine et le nouveau. Le premier transmettra le dossier de l'assistant maternel au nouveau dès que celui-ci en fera la demande.

En cas d'arrivée dans l'Ain :

informer par courrier ou mail le Département, qui demandera le dossier au Département d'origine. La puéricultrice effectuera la visite du logement dans un délai d'un mois. Si les conditions d'accueil le permettent, un nouvel arrêté est pris avec la nouvelle adresse de l'assistant maternel.

Du domicile à la MAM

Passer de l'accueil d'enfants chez soi à celui en MAM (maison d'assistants maternels) implique aussi des changements, pour l'assistant maternel, pour les enfants et pour les parents. Comme pour un déménagement, tout est question d'organisation, de préparation, d'accompagnement.

L'assistant maternel souhaitant ouvrir une MAM se visualise dans un nouveau positionnement par rapport à son activité au sein de son domicile : celui de créer et de développer un projet professionnel en collaboration avec d'autres partenaires. Ce projet personnel s'inscrit dans un projet collectif à court, moyen et long terme.

C'est un projet de vie qui implique une autre façon d'envisager son métier et une réorganisation de sa vie familiale.

Sur le terrain

Organisation et gestion de l'émotion

Suite à une séparation, Sandrine Dulieu, assistante maternelle, a changé rapidement de logement : « Dès que j'ai su que j'aurai l'appartement Dynacité à 300 m, j'ai fait le courrier pour la PMI du Département. J'ai déménagé le week-end de l'Ascension car je ne travaillais pas. La PMI est venue la semaine suivante. Les familles étaient soulagées que je reste dans la commune. » Son agrément n'a été que peu modifié : « J'ai toujours trois chambres mais plus d'ascenseur : je ne prends pas de bébés. » Murielle Ribéron a également déménagé dans la commune où elle résidait déjà. « Si on part ailleurs, on risque de perdre tous les contrats » rappelle-t-elle. « J'ai mis un point d'honneur à ce que tout soit impeccable le lundi, qu'il n'y ait pas un carton qui traîne. » Au-delà de l'organisation serrée qu'exige le changement, elle a veillé au côté humain. « Les enfants étaient préparés, par moi et par les parents. On sait que tout changement génère de

l'émotion, l'enfant ne sait pas la gérer, c'est à l'assistante maternelle de la faire. Les formations pour gérer le stress de l'enfant et le mien m'ont aidée. » ●



Murielle Ribéron, dans son nouveau lieu de vie et travail.



AU FIL DE L'ACTUALITÉ



Élections professionnelles Vos représentants élus

Du 3 avril au 5 mai, vous avez voté par correspondance pour élire vos représentants à la Commission consultative paritaire départementale (CCPD).

4 275 assistants maternels et assistants familiaux figuraient sur la liste électorale. Le dépouillement des élections s'est déroulé publiquement le 11 mai. 12,2 % d'entre vous ont voté. Grâce à votre mobilisation, sont élues pour six ans :

Titulaires

Trois représentantes CFDT :

Olivia Logreau, assistante maternelle

Suzy Marques Da Rocha, assistante maternelle

Vania Ferreira Rodrigues, assistante maternelle

Une représentante FO :

Isabelle Wallet, assistante familiale

Suppléantes

Sylvie Coury, assistante maternelle

Agnès Schmiedel, assistante maternelle

Stéphanie Robin, assistante maternelle

Véronique Rat, assistante familiale

Ces représentantes nouvellement élues se réunissent dès le milieu du mois de juin en CCPD.

Travail + accueil: deux contrats à remplir

La Convention collective nationale (CCN) des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile règle les relations entre chaque employeur et l'assistant maternel agréé. Un contrat de travail type est proposé en annexe de la nouvelle CCN. Le Département, la Direction du travail (DDETS) et le CIDFF ont élaboré une notice explicative pour aider assistants maternels et parents-employeurs à le remplir. Un contrat d'accueil regroupant les différentes autorisations (personnes autorisées à récupérer l'enfant, médicaments, transport...) et précisant les habitudes de l'enfant et les accords éducatifs doit aussi être rempli et signé. ●

Ces deux documents complets, permettant de bien se mettre d'accord avec le parent employeur et de respecter la réglementation, sont disponibles sur :

<https://www.ain.fr/solutions/assistant-maternel-agree-formalites/>

Monenfant.fr

Dans le cadre des évolutions de l'accueil individuel, les assistants maternels doivent s'inscrire sur le site monenfant.fr; mettre à jour leurs disponibilités, informer la Caf en cas de suspension de l'agrément. Sur demande, certaines informations peuvent ne pas être publiées sur le site. Le manquement à l'obligation de déclaration ne peut pas être un motif de retrait ou de suspension d'agrément mais de rappel par la Caf. Les nouveautés sont à retrouver dans Actualités, page « Je suis un professionnel ». ●

<https://monenfant.fr/comment-nous-contacter>.

Contact Caf: **Sophie Jacob**

Approbateurs-mon-enfant-fr.caf01@cnafmail.fr

Bienvenue aux futures MAM

Autre façon d'exercer le métier, les maisons d'assistants maternels (MAM) permettent un travail en équipe, une séparation entre vies familiale et professionnelle, et pour les parents, une prise en charge individualisée de leur enfant dans un cadre collectif. Le Département et la Caf de l'Ain accompagnent les porteurs de projets de MAM. La Cnaf apporte un soutien financier.

Prochaine réunion d'information le 10 juillet (pour s'inscrire, contacter le Département au 04 74 32 58 02).

Pomme de Reinette



Dispositif gratuit, Pomme de reinette est à la disposition des familles et des professionnels pour :

– favoriser l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers dans tous les lieux d'accueil, y compris chez les assistants maternels ;

– informer les parents sur leurs droits et les aides existantes, être à leur écoute, les aider à préciser leurs besoins d'accueil et les soutenir dans leurs démarches ;

– soutenir les professionnels de la petite enfance par des temps d'observation, d'échanges et de formation. ●

Tél. 06 03 35 97 50 (référente : Audrey Odorico)
pommedereinette@eu-asso.fr

Des idées de lecture

Petite sélection* d'ouvrages ludiques pour les enfants autour des doudous et des tétines.

* Réalisée en collaboration avec la Direction de la lecture publique de l'Ain.

Pour les enfants

➤ Barnabé et la tétine

Sandra Le Guen / Audrey Calleja.

Éditions Casterman.

Pour les 2-5 ans.



Au parc, Barnabé parvient enfin à se hisser tout seul jusqu'au sommet du bateau pirate. Mais les autres enfants l'interpellent car il suce encore sa tétine. L'enfant cache alors l'objet dans un coffre-fort...

➤ Nénègle sur la montagne

Benoît Charlat.

L'École des loisirs.

Pour les 0-3 ans.



Avec un doudou et plein d'autres choses dans les bras, ce n'est pas facile d'avancer ou de voler. Nénègle,

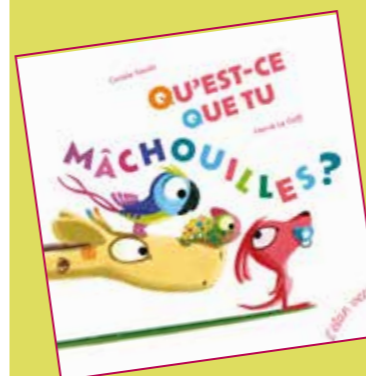
le petit aigle, doit se débarrasser du superflu pour pouvoir voler.

➤ Qu'est-ce que tu mâchouilles ?

Coralie Saudo / Hervé Le Goff.

Éditions L'Élan vert.

Pour les 0-6 ans.



Timini ne se sépare jamais de sa tétine et refuse de la prêter. Mais lorsque le lion féroce la lui réclame, Timini n'a pas d'autre choix que de la lui donner. Ses amis le consolent, le câlinent.

➤ Têtards, têtards de tétines

Jean-Michel Zurletti.

Éditions Lirabelle.

Kamishibai, pour les 0-3 ans.



Les têtards têtards de tétines viennent de naître mais ils vont devoir grandir et devenir la tribu des tritons. Devenir grand, c'est apprendre à devenir plus autonome, y compris sur le plan affectif. L'abandon de la sucette fait partie de ces étapes importantes.

➤ Lulu Grenadine ne veut plus sucer son pouce

Laurence Gillot / Lucie Durbiano.

Nathan. À partir de 3 ans.

Lou a un pansement et ne peut plus sucer son pouce. Sa copine Lulu-Grenadine a envie de l'aider.



➤ La tétine de Nina

Christine Naumann-Villemin / Marianne Barillon.

L'École des loisirs.

Pour les 3-6 ans.



Malgré l'insistance de sa mère, Nina a décidé de ne pas se séparer de sa tétine. Elle veut l'emmener partout avec elle : au parc, à la piscine, au travail quand elle sera grande et même à son mariage.



➤ La tétine

Orane Lallemand

/ Émile Jadoul.

Casterman.

Pour les 0-5 ans.

Le petit garçon observe Zorro. Quelque chose le trouble, mais quoi ? Son chapeau ? Son masque ? Son épée ? Il a une tétine à la bouche !

ACTUALITÉS DU RÉSEAU



Nouveaux lieux

■ Des microcrèches ont ouvert à **Bourg-en-Bresse**, **Fareins**, **Frans**, **Port**, **Saint-Étienne-du-Bois**, **Saint-Vulbas**, **Saint-Jean-de-Thurigneux**. Une Maison d'assistants maternels a ouvert à **Manziat**.

Animations

✎ Au relais de **Montluel**, 36 enfants et 12 assistantes maternelles ont participé à un atelier contes avec Anne-Lise Riou en février.



✎ Le 23 mars, plusieurs relais de l'Ain ont participé, dont certains pour la première fois, à La Grande Lessive®, installation artistique participative, inter-nationale et éphémère.

✎ Depuis janvier, les assistants maternels et les enfants de **Saint-André-de-Corcy**, **Saint-Marcel-en-Dombes** et **Mionnay** participent une fois par mois à des ateliers de « vie pratique » de la pédagogie Montessori. Suite au projet autour de l'alimentation mené avec le relais de **Villars-les-Dombes**, des ateliers potager sensibilisent petits et grands aux légumes de saison et à la nature.



✎ À **Villars-les-Dombes**, le relais a proposé des séances de découverte musicale, avec Sophie Bailly, musico-thérapeute.



✎ En mars, le relais de **Châtillon-sur-Chalaronne** conviait à s'initier au cirque, avec CIRQ'enFleuR. Fin avril, il organisait son 3^e assmat dating.

✎ Le relais de **Péronnas** a proposé une rencontre-débat sur « quelques repères sur les conditions nécessaires au bon développement psychomoteur du tout-petit » avec Noémie Bel, psychomotricienne, qui est aussi intervenue en temps collectifs pour accompagner les assistants maternels et répondre à leur questionnaire.

✎ Le relais de **La Boisse** finit l'année avec un spectacle proposé durant le temps collectif du 29 juin : « Pipolo l'oiseau rigolo » par Enfantsais.

✎ Le relais de **Ambérieu-en-Bugey** organise une sortie à l'accrobranche en juillet pour les enfants qui seront scolarisés en septembre.

✎ Le yoga était au programme en janvier/février sur les douze communes du relais itinérant de **Saint-Vulbas**.



✎ À **Bourg-en-Bresse**, 22 assistantes maternelles et 52 enfants du Relais au total sur une semaine ont pu visiter le Monastère royal de Brou et participer à un atelier peinture au musée.



✎ Le ciel était au programme des ateliers de février des relais du Sud Revermont (**Certines** et **Ceyzériat**) avec Ludisens. En mai, des ateliers diététiques sur l'alimentation durable étaient proposés aux assistants maternels et aux familles.



✎ Le relais de **Montréal-la-Cluse** a repris les échanges intergénérationnels avec l'EHPAD de Nantua. Avec 4 résidentes et leur animatrice, 17 enfants, 6 assistantes maternelles et 2 mamans ont réalisé une fresque marine. À leur tour, petits et grands ont rendez-vous à l'EHPAD pour un temps partagé de lecture et jeu lumineux. L'action mensuelle est prévue jusqu'à l'été.



Professionalisation

L'organisation par les relais de l'analyse des pratiques professionnelles se poursuit. À **Ambérieu-en-Bugey**, des séances mensuelles ont lieu de mai à décembre. Les relais d'**Oyonnax** et **Montréal-la-Cluse** se sont unis pour les mettre en place d'avril à octobre. À **Châtillon-sur-Chalaronne**, un deuxième groupe a été constitué.

✎ L'assemblée générale du relais itinérant de **Saint-Vulbas** a été l'occasion de mettre à l'honneur six assistantes maternelles pour leurs 10 ou 20 ans de carrière ou départ à la retraite. L'association a offert à chacune un tote bag et une plante.

✎ Dans le cadre de la formation des aménagements des espaces de jeux, les animatrices des relais de **Villars-les-Dombes** et **Saint-André-de-Corcy** ont bénéficié d'un accompagnement pour réorganiser les espaces d'accueil des relais.

✎ Le partenariat entre le relais de **Bourg-en-Bresse** et le lycée Marcelle Pardé continue : les étudiants en CAPAEPE ont présenté leurs projets et les ont « testés » auprès des enfants. Une assistante maternelle accueillera un élève en stage.

Inter-relais

✎ Le réseau inter-relais (RIR) qui réunit **Bourg-en-Bresse**, **Certines**, **Ceyzériat**, **Péronnas**, **Val Revermont** et **Viriât**, organise une journée pique-nique à Bouvent le 7 juillet pour clore l'année.

✎ Les relais de **Montréal-la-Cluse**, **Vaiserhône**, **Plateau-d'Hauteville** et **Oyonnax** s'unissent pour organiser un après-midi café-théâtre, le 18 novembre, à l'occasion de la Journée des assistants maternels.

La Lettre des assistants maternels de l'Ain

Directeur de la publication: Thierry Clément, directeur général adjoint chargé de la solidarité, Département de l'Ain ; Christine Rous, directrice de la Caf de l'Ain • **Comité de rédaction:** Lucie Pothin, Angélique Millour, Géraldine Landré (Département) – Sonia Grandet (Caf de l'Ain) – Charlotte Bertrand, Émilie Launay, Élodie Lemaire, Lucie Charreton, Vanessa Ollier, Juliette Pinot et Marie Richard, animatrices de RPE • **Réalisation:** Abscisce Communication. • **Rédaction:** Annick Puvilland • **Crédits photographiques:** Département, Caf de l'Ain, RPE, assistants maternels • **Impression:** ESAT du Colombier – ODYNEO – Tél. 04 79 87 34 33.

